

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

N° 171/2021

**Objet : octroi d'une
subvention à l'APERS pour les
permanences aide et
accompagnement des
victimes**

L'an deux mil vingt et un, le 18 novembre, à dix-huit heures trente, le
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMERATION,
dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au nombre prescrit par la loi
en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD
Date de convocation du Conseil de Communauté : 12 novembre 2021.

PRÉSENTS :

Pour la Commune de BARBENTANE : BIANCONE Edith, BLANC Michel.

Pour la Commune de CABANNES : HAAS-FALANGA Josiane, CHEILAN François.

Pour la Commune de CHATEAURENARD : DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, ANZALONE Marie-Laurence,
SEISSON Jean-Pierre, LUCIANI-RIPETTI Marina, SALZE Annie,

Pour la Commune d'EYRAGUES : GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

Pour la Commune de GRAVESON : PECOUT Michel, CORNILLE Annie.

Pour la Commune de MAILLANE : LECOFFRE Éric.

Pour la Commune de MOLLEGES : CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

Pour la Commune de NOVES : JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

Pour la Commune d'ORGON : PORTAL Serge, YTIER CLARETON Angélique.

Pour la Commune de ROGNONAS : PICARDA Yves, ALIZARD Dominique.

Pour la Commune de SAINT- ANDIOL : ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

Pour la Commune de VERQUIERES : MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la Commune de BARBENTANE : DAUDET Jean-Christophe (*absent ayant donné pouvoir à BIANCONE Edith*).

Pour la Commune de CABANNES : ONTIVEROS Christian (*absent ayant donné pouvoir à HAAS-FALANGA Josiane*).

Pour la Commune de CHATEAURENARD : MARTEL Marcel (*absent ayant donné pouvoir à MARTIN Pierre-Hubert*),
PONCHON Solange (*absente ayant donné à pouvoir SEISSON Jean-Pierre*), CHAUVET Éric (*absent ayant donné à
pouvoir à ANZALONE Marie-Laurence*), AMIEL Cyril (*absent ayant donné pouvoir à LUCIANI-RIPETTI Marina*),
REYNÈS Bernard (*absent ayant donné pouvoir à PORTAL Serge*), DIET-PENCHINAT Sylvie (*absente ayant donné
pouvoir à JULLIEN Georges*).

Pour la Commune de MAILLANE : MARÈS Frédérique (*absente ayant donné pouvoir à LECOFFRE Éric*).

Pour la Commune de NOVES : FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

Pour la Commune de PLAN ORGON : LEPIAN Jean Louis (*absent ayant donné pouvoir à CHABAUD Corinne*),
COUDERC-VALLET Jocelyne (*absente ayant donné pouvoir à ROBERT Daniel*)

Pour la Commune de ROGNONAS : MONDET Cécile (*absente ayant donné pouvoir à PICARDA Yves*).

EXCUSÉS :

Pour la Commune de GRAVESON : DI FÉLICE Jean-Marc.

Secrétaire de séance : M. Éric LECOFFRE

Mme la Présidente expose que la Commission Politique de la Ville et Action Sociale a souhaité confirmer les axes de travail des précédentes années sur la thématique Sécurité et Prévention et s'est favorablement prononcée pour la reconduction des « permanences d'aide et d'accompagnement des victimes » de l'APERS au CCAS de Châteaurenard et en mairie de Graveson pour favoriser l'accès au droit pour les victimes d'infractions (civiles et pénales).

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2021

Le bilan 2020 fait apparaître les résultats suivants : 22 personnes reçues à Châteaurenard 1 jour par mois), 12 à Graveson (11 en 2019, une demi-journée par mois.

Il est proposé d'octroyer pour 2021 une subvention de 5 000 €, identique au montant accordé en 2020.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS AVIS favorable de la commission politique de la ville et action sociale en date du 21 octobre 2021,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'octroi d'une subvention de 5 000 € à l'association APERS pour les permanences d'aide et d'accompagnement des victimes pour 2021,
- **AUTORISE** sa présidente à signer la convention en découlant et tout document s'y rapportant

Membres en exercice : 42
Votants : 41
Votes pour : 41
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Fait à Eyragues, le 18 novembre 2021

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

